

Rapport de gestion 2025

Commune d'Echarlens





TABLES DES MATIERES

1	Population	4
1.1	Statistiques arrivées/départs	4
1.2	Statistiques de l'état civil	4
1.3	Population totale au 31 décembre 2024	4
1.4	Evolution de la population totale de 2011 à 2024	4
1.5	Amicus (base de données nationale des chiens en Suisse)	5
1.6	Registre civique	5
1.6.1	Votations et élections	5
2	Personnel communal	7
3	Police des constructions	8
4	Rapport comptes 2025	9
4.1	Introduction	10
4.2	Synthèse	11
4.2.1	Les adaptations législatives	11
4.2.2	Les spécificités communales	12
4.2.3	Les investissements et les projets importants en 2025	12
4.3	Quotité d'impôts et taxes communales	13
4.3.1	Quotité d'impôts	13
4.3.2	Taxes communales	13
4.3.2.1	Taxes de l'approvisionnement en eau potable	13
4.3.2.2	Taxes du traitement des eaux	14
4.3.2.3	Taxes déchets	14
4.3.2.4	Taxes d'exemption du Service feu	14
4.3.2.5	Taxes/impôt sur les chiens	14
4.3.2.6	Taxes d'inhumations	15
4.3.2.7	Taxe place d'amarrage	15
4.4	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	15
4.5	Résultats	16
4.5.1	Vue d'ensemble	16
4.5.2	Clôture du compte de résultats (résultat global)	16
4.5.3	Comptes des investissements	17
4.5.4	Résultat du financement (autofinancement)	17



4.6	Compte de résultats	18
4.6.1	Aperçu du compte de résultats selon les natures	18
4.6.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions	19
4.6.3	Comptes de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances ...	24
4.6.3.1	Liste des dépassements supérieurs à 20% mais inférieurs à CHF 6'000.00 ...	24
4.6.3.2	Liste des dépassements supérieurs à 20% et à CHF 6'000.00.....	25
4.7	Compte des investissements	26
4.7.1	Aperçu des investissements selon les groupes de matières.....	26
4.8	Bilan.....	27
4.9	Tableau des flux de trésorerie.....	28
4.10	Annexes aux comptes annuels	30
4.10.1	Etat du capital propre (art.18 al.1 let.c LFCO).....	30
4.10.2	Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO).....	31
4.10.3	Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO).....	32
4.10.4	Engagements hors bilan 2025.....	33
4.10.5	Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO).....	35
4.11	Indicateurs financiers MCH2 et limitation de l'endettement	36
4.12	Bases légales.....	37
5	Conseil communal.....	38
5.1	Composition.....	38
5.2	Délégations	39
6	Projets communaux de l'année 2025 par dicastère	40
6.1	Dicastères Administration générale, Constructions, Aménagement du territoire, Informatique.....	40
6.2	Dicastères Edilité, Déchetterie, Routes, Voirie, Mobilité	40
6.3	Dicastères Finances, Secours Sud Fribourg, PC, Protection de la population, Energie 41	
6.4	Dicastères Ecole, Protection de la jeunesse, CO2, Culture, AES	41
6.5	Dicastères Affaires sociales, Santé.....	42
6.6	Dicastères Approvisionnement en eau, Epuration, Endiguements, Forêts	42
6.7	Dicastères Bâtiments construits, Agriculture, Cimetière, Tourisme, Sports et Loisirs, Chemins pédestres.....	43
7	Assemblée communale.....	44
7.1	Assemblée communale du 22 mai 2025	44
7.2	Assemblée communale du 11 décembre 2025.....	44
8	Commissions communales	45



8.1	Commission financière	45
8.2	Commission d'aménagement du territoire	45
8.3	Commission de naturalisation.....	45
8.4	Commission seniors +	46
8.5	Comité des parents.....	46



1 Population

1.1 Statistiques arrivées/départs

Pendant l'année 2025, la Commune a enregistré :

	2025	2024
Arrivées de nationalité suisse	37	54
Arrivées de nationalité étrangère	16	19
Départs de nationalité suisse	62	58
Départs de nationalité étrangère	13	2

1.2 Statistiques de l'état civil

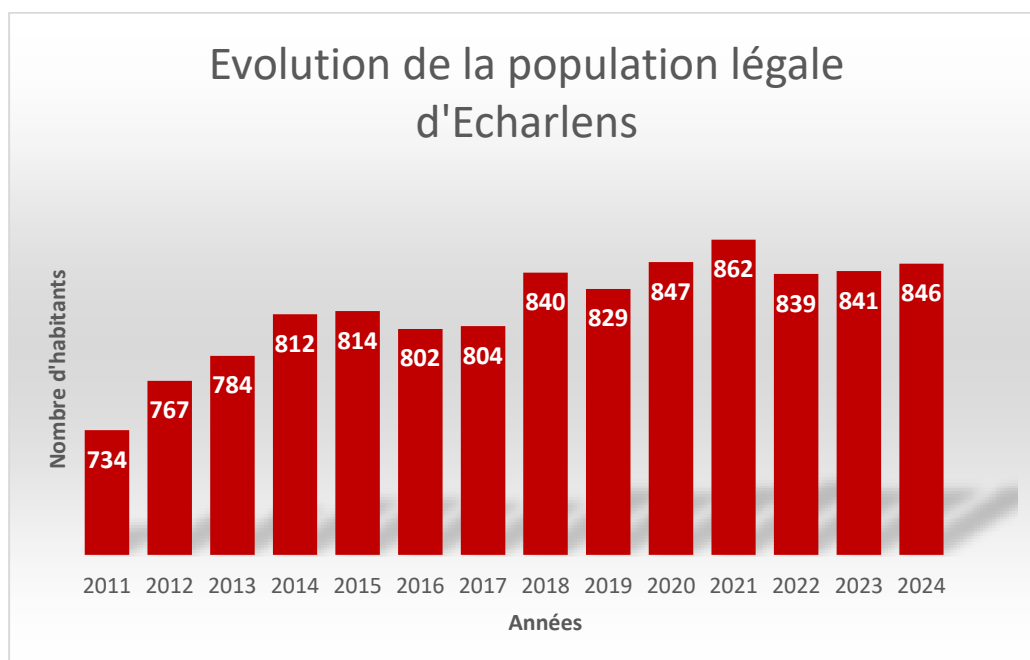
Pendant l'année 2025, la Commune a enregistré :

	2025	2024
Naissances	4	5
Décès	6	3
Majorité	9	15

1.3 Population totale au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la Commune d'Echarlens comptait 846 habitants

1.4 Evolution de la population totale de 2011 à 2024





1.5 Amicus (base de données nationale des chiens en Suisse)

La commune gère le dossier AMICUS. Elle enregistre les nouveaux détenteurs de chiens, les décès. La commune met à jour les données en cas de déménagement, changement de détenteur.

Au 31 décembre 2025, 78 chiens étaient inscrits (80 en 2024).

1.6 Registre civique

A la fin de l'année 2025, 573 Suisses et 78 étrangers (permis C) pouvaient voter, ainsi que 42 Suisses de l'étranger (votant de l'étranger).

Le contrôle de l'habitant a procédé au contrôle de 24 signatures de 6 initiatives et référendums.

A titre d'information, 6 cartes d'identité ont été établies.

1.6.1 Votations et élections

En 2025, les électeurs et électrices ont été appelés à trois reprises aux urnes

VOTATIONS FÉDÉRALE ET CANTONALE DU 9 FEVRIER 2025

Electeurs inscrits votations fédérale et cantonale 586

1. Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)»

BULLETINS RENTRÉS	BULLETINS BLANCS ET NULS	BULLETINS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
207	0	207	77	130	35.3%

- a. Crédit pour la construction du centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC)

BULLETINS RENTRÉS	BULLETINS BLANCS ET NULS	BULLETINS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
203	4	201	110	91	34.6%

VOTATIONS FÉDÉRALE, CANTONALE DU 28 SEPTEMBRE 2025

Electeurs inscrits pour les votations fédérale et cantonale 581

1. Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

BULLETINS RENTRÉS	BULLETINS BLANCS ET NULS	BULLETINS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
291	12	279	141	138	50.1%



2. Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques

BULLETS RENTRÉS	BULLETS BLANCS ET NULS	BULLETS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
299	3	296	147	149	51.5%

- a. Initiative constitutionnelle du 14 décembre 2022 « Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives »

BULLETS RENTRÉS	BULLETS BLANCS ET NULS	BULLETS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
302	2	300	112	188	52.0%

- b. Crédit pour la construction d'une nouvelle Prison centrale sur le site de Bellechasse

BULLETS RENTRÉS	BULLETS BLANCS ET NULS	BULLETS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
321	5	316	198	118	55.2%

VOTATIONS FÉDÉRALE ET CANTONALE DU 30 NOVEMBRE 2025

Electeurs inscrits 576

1. Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »

BULLETS RENTRÉS	BULLETS BLANCS ET NULS	BULLETS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
241	1	240	33	207	41.8%

2. Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

BULLETS RENTRÉS	BULLETS BLANCS ET NULS	BULLETS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
241	6	235	61	174	41.8%

- a. Initiative cantonale « Pour un salaire minimum »

BULLETS RENTRÉS	BULLETS BLANCS ET NULS	BULLETS VALABLES	OUI	NON	TAUX DE PARTICIPATION
240	2	238	103	135	41.7%



2 Personnel communal

Effectif du personnel de la commune au 31 décembre 2025

	2025	2024
Administration (Secrétariat, contrôle de l'habitant, agence AVS, archives, communication)	1 temps partiel (0.70 EPT)	1 temps partiel (0.70 EPT)
Finances	1 temps partiel (0.70 EPT)	1 temps partiel (0.60 EPT)
Technique	1 temps partiel (0.50 EPT)	1 temps partiel (0.50 EPT)
Voirie	2 temps partiel (0.85 EPT)	2 temps partiel (0.85 EPT)
Conciergerie	2 temps partiel (0.50 EPT)	2 temps partiel (0.50 EPT)
Surveillance de la déchetterie	2 temps partiel (0.15 EPT)	2 temps partiel (0.15 EPT)



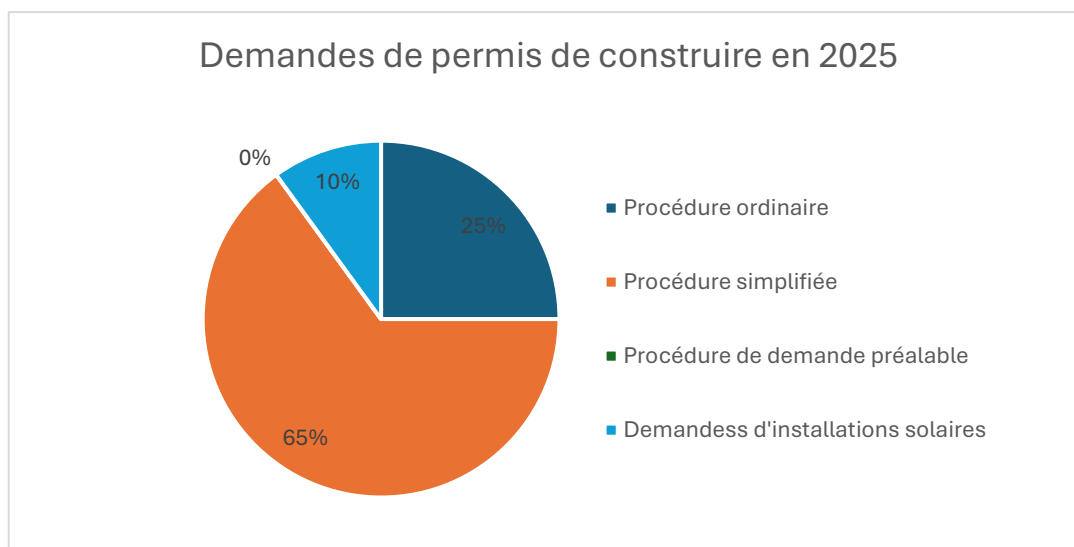
3 Police des constructions

Durant l'année 2025, le service technique a traité 18 demandes de permis de construire sous les procédures ordinaires, simplifiées et préalables ainsi que 2 demandes d'installations solaires.

A titre de comparatif, en 2024, le secteur technique avait traité 21 demandes de permis de construire et 7 demandes d'installations solaires.

Dans le détail :

- 5 dossiers ont suivi la procédure ordinaire pour l'obtention d'un permis cantonal.
6 dossiers ont suivi la procédure ordinaire en 2024.
- 13 dossiers ont suivi la procédure simplifiée pour l'obtention d'un permis communal.
9 dossiers ont suivi la procédure simplifiée en 2024.
- Aucun dossier de demande préalable n'a été déposé.
6 dossiers ont suivi la procédure préalable en 2024.



Liste sur la diversité des dossiers de constructions traités :

- Construction d'immeuble
- Mise en conformité
- Transformations intérieures d'habitation et de commerce
- Modification/complément de permis
- Abri/Cabanon de jardin
- Changement de chauffage
- Aménagements extérieurs
- Jardin d'hiver
- Pergola
- Couvert à voitures
- Aco-drain



4 Rapport comptes 2025

En droit :

En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo). Celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :

- De gérer les finances de manière efficace et conforme au droit
- De disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière

En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :

- Le bilan
- Le compte de résultats
- Le compte des investissements
- Le tableau des flux de trésorerie
- Les annexes

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale pour comparaison.

Présentation des comptes – principes

Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- Annualité : l'exercice comptable coïncide avec l'année civile
- Comptabilité d'exercice : les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés ; le bilan est établi en fonction de la date de clôture
- Spécialité : les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature
- Prudence : la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs



- **Produit brut** : les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral
- **Importance** : toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées
- **Spécialité qualitative** : un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé
- **Spécialité quantitative** : une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget ; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit
- **Spécialité temporelle** : un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable ; sont réservés les reports de crédits d'investissement
- **Comparabilité** : les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années
- **Permanence** : les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période
- **Continuité** : les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent

En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants :

- **Clarté** : les informations sont précises et compréhensibles
- **Fiabilité** : les informations reflètent la réalité des faits
- **Neutralité** : les informations sont objectives et excluent l'arbitraire

4.1 Introduction

Les comptes 2025 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Compte de résultats

Le résultat opérationnel dégage un bénéfice de CHF 124'145.19 alors que le budget prévoyait un déficit CHF 331'891.78. La justification de cette différence comptes/budget résulte que lorsque nous établissons le budget, toutes les charges prévues sont inscrites et les recettes fiscales qui sont estimées avec prudence.

- L'excédent de produits se justifie par l'augmentation des revenus fiscaux
- Des charges de transferts moindres que le budget
- Une gestion très stricte des charges de résultats
- Des économies sur certaines dépenses budgétisées, mais non réalisées
- Ce bénéfice 2025 inclut le produit de la dissolution de la réserve du patrimoine administratif pour un montant de CHF 143'129.40 (4e année sur 10) et la dissolution partielle CHF 33'824.00 de la provision pour débiteurs douteux



Compte des investissements

Le compte des investissements boucle avec des charges de CHF 111'312.00 et de produits de CHF 5'300.00.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2025 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2025 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.echarlens.ch

4.2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes.

4.2.1 Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 14 avril 2021 les réglementations suivantes :

Règlement sur les finances (RFin)

- Art. 3 Limite d'activation des investissements (Art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)
Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs
Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats
- Art. 4 Comptes de régularisation (Art. 13 et 40 al. 1 let. b LFCo)
Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants ne varient pas, ne sont pas comptabilisés.
- Art. 5 Compétences financières du conseil communal (Art. 67al. 2, 1e phr. LFCo)

¹ Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.00 francs.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte.

A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

- Art. 6 b) Dépense liée (Art. 73 al. 2 let. e LFCo)
Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 5 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (Art. 72 al. 3 LFCo).

- Art. 7 c) Crédit additionnel (Art. 33 LFCo, Art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20% du crédit d'engagement concerné et à condition que le



montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000.00 francs. Un seul crédit additionnel par objet pourra être accordé.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

- Art. 8 d) Crédit supplémentaire (Art. 36 al. 3 LFCo, Art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 6'000.00 francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à 2'500.00 francs peuvent ne pas être listés.

- Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)
Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

4.2.2 Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont autofinancés.

4.2.3 Les investissements et les projets importants en 2025

Pour l'année 2025, les investissements suivants sont terminés

Informatique (introduction MCH2)	Crédit non utilisé	CHF 783.80
Transformation salle des échecs (restaurant)	Crédit non utilisé	CHF 22'875.11
Planification projets de génie civil	Crédit non utilisé	CHF 1'101.00
Réfection routes communales	Dépassement	CHF 15'545.25
PIEP et règlement communal	Crédit non utilisé	CHF 23'125.50



Vous pouvez constater que pour un projet le crédit a été dépassé.

Les investissements reportés sur 2026 sont :

- Réfection chalet la Morardaz
- Réfection chalet Pré au Cerf
- Bâtiment divers – crédit d'étude
- Traversée du village – crédit d'étude

4.3 Quotité d'impôts et taxes communales

4.3.1 Quotité d'impôts

Les comptes 2025 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

- Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 70.00%
- Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales 70.00%
- Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale 1.5 ‰
- Impôt sur les successions et les donations 70.00%

4.3.2 Taxes communales

4.3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable

Taxe de raccordement habitant	CHF 2'000.00 TTC par point de raccordement CHF 500.00 TTC par appartement ou studio supplémentaire
Taxe de raccordement artisanat, industrie et agriculture	CHF 2'000.00 TTC par point de raccordement 1 ¼ CHF 750.00 TTC par ¼ pouce supplémentaire
Taxe d'utilisation (de consommation) au m3	CHF 2.25 TTC
Taxe de base	CHF 0.00
Taxe de location des compteurs	CHF 36.00 TTC
Prix de l'eau consommée	CHF 2.25/m ³ TTC



4.3.2.2 Taxes du traitement des eaux

Taxe de raccordements eaux usées	CHF 8.00/m ² HT de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée ou CHF 1.05 par m ³ si le RCU fixe un coefficient de masse pour la zone à bâtir CHF 8.00/m ² HT de surface de la parcelle, jusqu'à une surface maximale de 1'000 m ² , multipliée par un indice théorique brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé à 0.60 pour un fonds construit hors de la zone à bâtir et zones agricoles
Taxe fixe par équivalent habitant déterminé	CHF 370.00 HT CHF 370.00 HT en cas d'agrandissement ou transformation
Taxe d'exploitation selon eau consommée	CHF 2.20 par m ³
Taxe de base m ² de surface de parcelle	CHF 0.50/m ² TTC

4.3.2.3 Taxes déchets

Taxe de base par habitant (dès la 20 ^{ème} année)	CHF 65.00
Taxe de base pour élimination des déchets des entreprises	CHF 300.00
Taxe de base pour les résidences secondaires	CHF 100.00
Prix de l'élimination des déchets taxe au sac	CHF 2.00 à CHF 9.00

4.3.2.4 Taxes d'exemption du Service feu

Taxe d'exemption annuelle de 20 à 40 ans	CHF 150.00
--	------------

4.3.2.5 Taxes/impôt sur les chiens

Par animal	CHF 50.00
------------	-----------

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument perçu par le canton. Ce dernier le facture séparément.



4.3.2.6 Taxes d'inhumations

Creusage d'une tombe d'une personne domiciliée dans la commune (inhumation 20 ans)	CHF 1'500.00 maximum
Creusage d'une tombe d'une personne <u>non</u> domiciliée dans la commune (inhumation 20 ans)	CHF 2'000.00 maximum
Pose d'une urne dans le colombarium (maximum 20 ans)	CHF 350.00
Dépôt de l'urne dans une tombe cinéraire	CHF 350.00
Taxe pour les personnes non domiciliée dans la commune (taxe d'entrée)	CHF 500.00

4.3.2.7 Taxe place d'amarrage

Taxe annuelle citoyen d'Echarlens	Gratuit
Taxe annuelle pour les personnes non domiciliées dans la commune	CHF 50.00

4.4 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les comptes 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

Concernant les amortissements, il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo).

Concernant le compte des investissements et la limite d'inscription à l'actif, selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.



4.5 Résultats

4.5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025
90	Clôture du compte de résultats	124'145.19	-331'891.78
400	Impôts directs, personnes physiques	2'197'263.45	1'919'000.00
401	Impôts directs, personnes morales	3'689.35	13'000.00
4021	Impôts fonciers	178'822.55	173'000.00
5 ./ 6	Investissements nets	106'012.00	294'059.80

4.5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025
30, 31, 33, 35, 36,	Charges d'exploitation	3'791'341.98	4'003'069.23
40, 41, 42, 45, 46,	Revenus d'exploitation	-3'461'362.31	-3'217'062.70
	Résultat de l'activité d'exploitation	329'979.67	786'006.53
34	Charges financières	7'326.07	8'000.00
44	Revenus financiers	-298'339.28	-299'003.10
	Résultat provenant de financement	-291'013.21	-291'003.10
	Résultat opérationnel	38'966.46	495'003.43
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	-163'111.65	-163'111.65
	Résultat extraordinaire	-163'111.65	-163'111.65
39	Imputations internes	6'489.70	8'041.00
49	Imputations internes	-6'489.70	-8'041.00
	Total imputations internes	0.00	0.00
	Résultat total, compte de résultats	124'145.19	-331'891.78

La présentation du résultat se fait à 3 niveaux.

Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de charges de CHF 38'966.46.



Le résultat extraordinaire boucle avec un excédent de produits de CHF 163'111.65
Le résultat total, soit CHF 124'145.19 d'excédent de produits sera viré au capital propre.

Le résultat **extraordinaire** porte bien sa dénomination. Il s'explique par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA) et des prélèvements à la réserve. Pour 2025 et ce, jusqu'en 2031, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 163'111.65 par an.

Le résultat **opérationnel** peut être comparé à l'ancien compte de fonctionnement.

4.5.3 Comptes des investissements

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025
690	Report au bilan des dépenses	111'312.00	550'559.80
590	Report au bilan des recettes	5'300.00	256'500.00
	Résultat du compte des investissements	116'612.00	294'059.80

4.5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	124'145.19
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	281'204.50
35	+	Attributions aux financements spéciaux	117'283.94
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	32'945.89
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+	Amortissements des subventions des investissements	-
299	+	Attributions aux capitaux propres	-
296	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
466	-	Amortissement des subventions d'investissements protégées au passif	56'096.30
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	163'111.65
		Autofinancement (Cash-flow)	270'479.79
690 ./.		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	116'612.00
590			
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	153'867.79

Un résultat de financement négatif représente un recours à l'emprunt.



4.6 Compte de résultats

4.6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	3'805'157.75		4'019'110.23	
30	Charges de personnel	479'478.60		471'170.59	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	585'015.35		649'509.15	
33	Amortissements du patrimoine administratif	281'204.50		280'699.80	
34	Charges financières	7'326.07		8'000.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	117'283.94		107'545.30	
36	Charges de transferts	2'328'359.59		2'494'144.39	
39	Imputations internes	6'489.70		8'041.00	
4	REVENUS		3'929'302.94		3'687'218.45
40	Revenus fiscaux		2'589'112.95		2'259'000.00
41	Patentes et concessions		17'620.98		16'000.00
42	Taxes et redevances		545'825.97		516'389.30
44	Revenus financiers		298'339.28		299'003.10
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		32'945.89		59'228.20
46	Revenus de transferts		275'856.52		366'445.20
48	Revenus extraordinaires		163'111.65		163'111.65
49	Imputations internes		6'489.70		8'041.00
	Clôture				
90	Clôture du compte de résultat	124'145.19			331'891.78
9	Compte de clôture	124'145.19			331'891.78

Comparé au budget, nous relevons des charges inférieures à hauteur de CHF 213'952.48 et des revenus supérieurs à hauteur de CHF 242'084.49.

Si les charges sont dans l'ensemble bien maîtrisées, les revenus sont plus difficiles à prévoir notamment les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations.



4.6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	584'431.72	166'565.20	563'393.80	169'548.75
	Excédent de produits/charges		417'866.52		393'845.05
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, DÉFENSE	97'851.73	47'558.40	96'605.30	47'816.95
	Excédent de produits/charges		50'293.33		48'788.35
2	FORMATION	1'238'961.29	164'784.87	1'391'899.40	257'823.15
	Excédent de produits/charges		1'074'176.42		1'134'076.25
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	59'851.92		56'719.07	
	Excédent de produits/charges		59'851.92		56'719.07
4	SANTÉ	429'497.65	1'219.90	443'187.42	3'000.00
	Excédent de produits/charges		428'277.75		440'187.42
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	435'449.92	992.20	435'247.00	990.00
	Excédent de produits/charges		434'457.72		434'257.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATION	338'537.26	25'134.37	343'163.35	23'277.50
	Excédent de produits/charges		313'402.89		319'885.85
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	614'481.64	558'635.74	632'869.59	554'148.30
	Excédent de produits/charges		55'845.90		78'721.29



Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	21'107.41	225.00	27'251.80	1'400.00
	Excédent de produits/charges		20'882.41		25'851.80
9	FINANCES ET IMPÔTS	-15'012.79	2'964'187.26	28'773.50	2'629'213.80
	Excédent de produits/charges	2'979'200.05		2'600'440.30	
	TOTALISATION	3'805'157.75	3'929'302.94	4'019'110.23	3'687'218.45
	Excédent de produits/charges	124'145.19			331'891.78



Les principales variations par dicastère sont les suivantes :

0. Administration générale – les charges nettes sont CHF 24'021.47 supérieures au budget.

- Exécutif: Les vacations des conseillers sont en augmentation en raison de la complexité des dossiers.
- Administration des finances et des contributions : Le taux de l'administratrice des finances a été augmenté à 70% depuis le 1er mars 2025. La maintenance informatique, la migration vers un autre prestataire ont engendré une charge supplémentaire.
- Services généraux : La maintenance informatique, la migration vers un autre prestataire ont engendré une charge supplémentaire.
- Immeubles administratifs (PA) : L'entretien de l'immeuble, le mobilier et les installations techniques de La Croix-Verte a été moins coûteux que prévu.
- L'entretien des forêts (alpage), non prévu au budget, a généré une charge supplémentaire de CHF 6'688.70.

1. Ordre et sécurité publics, défense – les charges nettes sont légèrement supérieures au budget.

- Sécurité publique : L'appareil de mesure et de contrôle de vitesse installé en 2024 demande un suivi régulier et les coûts n'ont pas été prévus au budget.

2. Formation – les charges nettes sont CHF 59'899.83 inférieures au budget.

- Ecole primaire II : La participation au Cercle scolaire primaire est moins élevée que prévue.
- Accueil extra-scolaire : la part communale à la prise en charge du déficit est nettement moins élevée, cela s'explique par la création de places supplémentaires à Marsens et Sorens. Les tarifs ont également été augmentés.
- Bâtiment scolaire (PA) : Les horaires des concierges ont été revus à la baisse.
- Les honoraires pour la réalisation des plans du bâtiment de l'école ont coûté CHF 2'400.00, non prévus au budget.
- Les charges de transfert ne sont pas aussi élevées que prévues.

3. Culture, sports et loisirs – les charges nettes sont CHF 3'132.85 supérieures au budget

- Dons aux manifestations : Un don de CHF 4'000.00 a été accordé à la 24ème Fête Cantonale des Musique Grue'Zik.
- Entretien parcs et jardins, fleurs : La taille des arbres sur plusieurs parcs a été effectuée pour sécuriser les lieux.

4. Santé – les charges nettes sont CHF 11'909.67 inférieures au budget

- Participation subvention cantonale soins spéciaux SPS : la participation demandée est inférieure de CHF 12'933.60.
- Prélèvement d'eau potable : A la suite de problèmes constatés sur le réseau d'eau potable, des analyses supplémentaires ont dû être faites.
- Les charges de transfert sont moins élevées.

5. Prévoyance sociale – le budget a été respecté



- 6. Trafic et télécommunications** – les charges nettes sont CHF 6'482.96 inférieures au budget
- Signalisation des routes : la pose de miroirs et de panneaux, pour un montant de CHF 9'000.00.
 - Electricité éclairage public : une augmentation de CHF 3'000.00 par rapport au budget
 - Entretien du réseau routier : des travaux strictement nécessaires ont été réalisés, de ce fait environ CHF 14'000.00 ont été économisés.
 - Entretien des véhicules : Le véhicule Carraro a subi des réparations conséquentes pour un montant de CHF 15'000.00 qui n'étaient pas prévues au budget.
 - Indemnité d'exploitation trafic régional SMO : la participation est CHF 11'729.00 inférieure au budget.
- 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire** – les charges nettes sont inférieures au budget
- Approvisionnement en eau : un compte équilibré (attribution aux réserves).
 - Traitement des eaux usées : un compte équilibré (prélèvement aux réserves).
 - Gestion des déchets : une couverture à 78,57%.
 - Aménagement du territoire : Le bon résultat de ce chapitre est dû aux permis de construction délivrés.
- 8. Économie publique** – les charges nettes sont CHF 4'969.39 inférieures au budget
- Economie alpestre – Les charges sont en diminution
- 9. Finances et impôts**
- Impôts communaux spéciaux :
 - Impôts sur les gains immobiliers : Bien que de nature irrégulière, ce poste a généré des recettes supplémentaires de CHF 18'081.70.
 - Impôts sur les mutations immobilières : Cet impôt irrégulier a bien fonctionné en 2025 malgré la nouvelle exemption des droits de mutations en cas d'achat d'un premier bien immobilier servant de résidence principale, ceci depuis le 1er mars 2024. Une rentrée fiscale supplémentaire de CHF 14'860.40 par rapport au budget.
 - Impôts sur les successions et les donations : Une rentrée supplémentaire de CHF 22'281.50.
 - Impôts communaux généraux :
 - Diminution de la provision pour débiteurs douteux : dissolution partielle de la provision, le solde de CHF 20'000.00 au bilan est maintenu pour couvrir les ADB des années à venir.
 - Impôts sur le revenu des PP années précédentes : sont intégrés dans ce poste les contribuables taxés 2023/2024 auxquels s'ajoutent les contribuables encore non taxés au 31.12.2025 concernant l'année 2024.



- Impôts sur le revenu des PP : ce poste intègre la projection pour l'année fiscale 2025.
 - Impôts sur les prestations en capital : bien que de nature irrégulière, ce poste a généré des recettes supplémentaires de CHF 25'024.30.
 - Impôts sur la fortune des PP : ce poste intègre la projection pour l'année fiscale 2025.
 - Impôts sur la fortune des PP de l'année précédente : sont intégrés dans ce poste des contribuables taxés 2023/2024 auxquels s'ajoutent les contribuables encore non taxés au 31.12.2025 concernant l'année 2024.
 - Impôts à la source des PP : le montant encaissé correspond au budget
 - Impôts sur le bénéfice des PM : ce poste intègre la projection pour l'année fiscale 2025.
 - Impôts sur le bénéfice des PM de l'année précédente : sont intégrés dans ce poste des contribuables taxés 2023/2024 auxquels s'ajoutent CHF 2'500.00 liés aux bénéfices 2024 non encore taxés au 31.12.2025.
- Postes non ventilables :
 - Prélèvement sur fonds routes et fonds rénovation la Croix-Verte = CHF 19'982.25
 - Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du PA = CHF 143'129.40

Pour conclure, la situation financière de notre commune est relativement bonne à l'image de ces 10 dernières années. En effet, le résultat opérationnel était toujours positif.



4.6.3 Comptes de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances

4.6.3.1 Liste des dépassements supérieurs à 20% mais inférieurs à CHF 6'000.00

(les montants en dessous de CHF 2'500.00 ne sont pas commentés)

Compte	Désignation	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart 2025	Ecart 2025	Commentaires
		Charges	Charges	Charges	%	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision et expertises	6'377.90	3'600.00	2'777.90	77.16	Changement de l'organe de révision, nouveau mandat
0210.3118.00	Développement et acquisition de logiciels, de licences	8'525.00	4'250.00	4'275.00	100.59	Installation Windows 11, migration du système informatique (Accord de la commission financière)
0210.3158.00	Maintenance des logiciels - contrats et mises à jour	9'221.15	3'589.00	5'632.15	156.93	Support informatique et prestations informatiques - budget sous-estimé
0290.3199.01	Décompte de charges immeuble La Croix-Verte	6'592.55	1'000.00	5'592.55	559.26	Correction année 2023/2024 = CHF 2'588.00 et décompte année 2024/2025 = CHF 4'004.55 (Les acomptes pour les charges sont trop élevés)
3290.3636.02	Dons aux manifestations diverses culturelles	4'345.95	1'500.00	2'845.95	189.73	Don à la 24ème fête cantonale de musique Grue'Zik
3420.3140.00	Entretien parcs et jardins, fleurs	4'960.05	1'000.00	3'960.05	396.01	Entretien des arbres
6150.3120.00	Electricité éclairage public	9'405.50	6'300.00	3'105.50	49.29	Le montant au budget était sous-estimé
6150.3141.01	Entretien éclairage public	8'861.15	6'000.00	2'861.15	47.69	Interventions sur l'éclairage (réparations)



4.6.3.2 Liste des dépassements supérieurs à 20% et à CHF 6'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart 2025	Ecart 2025	Commentaire
		Charges	Charges	Charges	%	
0220.3118.00	Développement et acquisition de logiciels, de licences	20'157.97	6'800.00	13'357.97	196.44	Remplacement serveur et hébergement (Accord de la commission financière)
6150.3111.01	Signalisation des routes	9'868.40	2'000.00	7'868.40	393.42	Pose de miroirs pour la sécurité et pose panneaux pour le parking de l'église
6150.3151.01	Entretien des véhicules	18'987.25	8'000.00	10'987.25	137.34	Frais de réparation concernant le tracteur Carraro
7100.3143.01	Canalisations / entretien du réseau par des tiers (travaux)	42'060.50	30'000.00	12'060.50	40.20	Déplacement de la conduite pour projet de construction RF 448 (Accord de la commission financière)
7100.3510.00	Attributions au financement spécial maintien de la valeur	9'658.29	482.30	9'175.99	1902.55	Imputation pour équilibrer le compte
7200.3151.00	Entretien STAP Pré-le-Pont et Fontanoux AIS	13'798.75	6'000.00	7'798.75	129.98	Fourniture de nouvelles pompes

Les principales différences proviennent des comptes : administration générale, trafic et télécommunication, protection de l'environnement et aménagement du territoire.



4.7 Compte des investissements

4.7.1 Aperçu des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2025		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	108'717.60	-	524'056.10	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	2'594.40	-	26'503.70	-
54	Prêts	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-
5	Total dépenses	111'312.00		550'559.80	
RECETTES		Comptes 2025		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises		5'300.00		256'500.00
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-
6	Total recettes		5'300.00		256'500.00
CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	5'300.00	-	256'500.00	-
690	Report au bilan des dépenses	-	111'312.00	-	550'559.80
690	Excédent de recettes/dépenses	106'012.00		294'059.80	



4.8 Bilan

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au
		01.01.2025	Débit	Crédit	31.12.2025
1	ACTIF	13'304'268.29	11'672'079.26	11'712'685.49	13'263'662.06
10	Patrimoine financier	4'437'184.22	11'560'767.26	11'431'480.99	4'566'470.49
100	Disponibilités et placements à court terme	2'658'062.13	5'434'913.37	5'245'182.44	2'847'793.06
101	Créances	-1'227'283.46	3'378'992.17	3'923'660.95	-1'771'952.24
104	Actifs de régularisation	2'248'493.20	2'737'061.72	2'260'637.60	2'724'917.32
107	Placements financiers à long terme	16'162.35	9'800.00	2'000.00	23'962.35
108	Immobilisations corporelles PF	741'750.00			741'750.00
14	Patrimoine administratif	8'867'084.07	111'312.00	281'204.50	8'697'191.57
140	Immobilisations corporelles PA	8'695'964.12	111'312.00	257'492.60	8'549'783.52
142	Immobilisations incorporelles PA	70'327.40		15'874.20	54'453.20
145	Participations, capital social PA	100'792.55		7'837.70	92'954.85
2	PASSIF	-13'304'268.29	733'908.30	693'302.07	-13'263'662.06
20	Capitaux des tiers	-2'164'724.97	557'833.01	451'872.94	-2'058'764.90
200	Engagements courants	-70'485.55	259'807.95	247'916.59	-58'594.19
204	Passifs de régularisation (RG)	-103'225.51	220'846.51	198'656.35	-81'035.35
206	Engagements financiers à long terme	-1'304'978.35	56'096.30	5'300.00	-1'254'182.05
208	Provision à long terme	-677'535.56	19'982.25		-657'553.31
209	Engagements envers les financements spéciaux	-8'500.00	1'100.00		-7'400.00
29	Capital propre	-11'139'543.32	176'075.29	241'429.13	-11'204'897.16
290	Financement spéciaux	-2'800'014.76	32'945.89	117'283.94	-2'884'352.81
295	Réserve liée au retraitement PA	-1'001'905.81	143'129.40		-858'776.41
299	Excédent ou découvert du bilan	-7'337'622.75		124'145.19	-7'461'767.94



4.9 Tableau des flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	124'145.19
33	Amortissement du patrimoine administratif	281'204.50
35	Attributions aux financements spéciaux	117'283.94
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-32'945.89
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
466	Amortissements des subventions des investissements	-56'096.30
389	Attributions aux capitaux propres	
4490	Revalorisation du patrimoine financier	
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-163'111.65
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (Autofinancement)		270'479.79
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	544'668.78
102	Variation des placements financiers à court terme	
104	Variation des actifs de régularisation	-476'424.12
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	
107	Variation des placements financiers à long terme	-7'800.00
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	
144	Variation prêts	
200	Variation des engagements courants	-11'891.36
204	Variation des passifs de régularisations	-22'190.16
205	Variation des provisions à court terme	
208	Variation des provisions à long terme	
209	Variation envers les financements spéciaux	-1'100.00
290	Variation des engagements des financements spéciaux	
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		25'263.14
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
5900	Recettes d'investissement	5'300.00
6900	Dépenses d'investissement	-111'312.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-106'012.00



ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		0
VARIATION DE TRESORERIE		
		189'730.93
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	2'658'062.13
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	2'847'793.06
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		189'730.93



4.10 Annexes aux comptes annuels

4.10.1 Etat du capital propre (art.18 al.1 let.c LFCO)

Comptes 2025	290	291	295	299	29
	Financements spéciaux	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	Excédent ou découvert du bilan	TOTAL Capital propre
Etat au 01.01	2'800'014.76	0.00	1'001'905.81	7'337'622.75	11'139'543.32
Attribution aux financements spéciaux	117'283.94				117'283.94
Prélèvements sur les financements spéciaux	-32'945.89				-32'945.89
Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du Patrimoine administratif (sur 20 ans)			-143'129.40		-143'129.40
Résultat annuel				124'145.19	124'145.19
Etat au 31.12	2'884'352.81	0.00	858'776.41	7'461'767.94	11'204'897.16



4.10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO)

Comptes annuels 2025	2056		2088	205 et 208
	Provisions à court terme pour engagement de prévoyance		Provision à long terme du compte des investissements	
Etat au 01.01	0.00		677'535.56	677'535.56
Utilisation partielle de la réserve fonds route - investissements			-10'711.50	-10'711.50
Utilisation partielle réserve rénovation Croix-Verte - investissements			-9'270.75	-9'270.75
Etat au 31.12	0.00		657'553.31	657'553.31



4.10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

	10702.00	10703.00	10704.00	14540.00	14520.02	14550.01	14550.02	14550.03	14550.04
Nom de l'organisation	Banque Raiffeisen	Actions SI EVERDES	Gruyère Energie	Participation à la SAIDEF Posieux	Participation à la STEP Vuippens (AIS)	Actions Espace Gruyère	Actions Remontés La Berra SA	Télécabine Charmey Les Dents Verts SA	Coopérative fromages alpage
Forme juridique	Société coopérative	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Association des communes	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Coopérative
Activités, tâches publique accomplies	collecter l'épargne des détenteurs de capitaux; accorder des crédits aux agents économiques déficitaires; gérer les dépôts et offrir des services financiers.	Construction, acquisition, vente, gérance de tous immeubles	Produire, approvisionner et distribuer de l'énergie	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets	Epuration des eaux usées du bassin de la Sionge	Promouvoir l'économie régionale, renforcer l'image de Bulle en tant que centre de l'élevage et de l'agriculture en général, créer et exploiter un centre d'activités	Construction et exploitation de remontées mécaniques à la Berra	Construction et exploitation de remontées Charmey	Sauvegarder la production du Gruyère et du Vacherin d'alpage
Capital total de l'organisation		80'000.00	8'910'000.00	27'000'000.00		3'389'550.00	4'500'000.00		
Part de la commune				0.00083%					
Valeur d'acquisition de la participation	10'000.00	3'000.00	123'750.00	22'560.00	261'266.85	600.00	1'000.00	1000.00	100.00
Valeur comptable de la participation	10'000.00	1.00	1.00	1.00	100'787.55	1.00	1.00	1.00	1.00
Principales autres parties intéressées					Bulle, Corbières, Hauteville, Marsens, Morlon, Pont-en-Ogoz, Pont-La-Ville, Riaz, La Roche, Sorens, Vaulruz, Vuadens				
Participations que détient en propre l'organisation									
Information sur les risques spécifiques									



4.10.4 Engagements hors bilan 2025

Associations de communes (participations communales)	Participation communale Etat au 31.12.2025
---	---

CO de la Gruyère

Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation

Nbre de communes :

25

Participation des communes à répartir : CHF 83'742'615

A. selon critère de la population légale 2023 :

CHF 20'935'654 (25%)

B. selon critère de la population légale par la liste des indices du potentiel

Fiscal 2025 : CHF 62'806'961 (75%)

Part communale - Echarlens : 1.33%

1'123'086.00

RSSG - Réseau Santé et Social de la Gruyère

Nbre de communes :

25

Participation des communes à répartir : CHF 50'621'793

A. selon critère de la population légale 2023 :

CHF 12'655'448 (25%)

B. selon critère de la population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal

2025 : 37'966'344

(75%)

Part communale - Echarlens : 1.33%

678'897.00

ARG - Association Régionale La Gruyère

Nbre de communes :

25

Participation des communes à répartir : - CHF 3'157'086.39 (avoirs)

A. selon critère de la population légale 2024 :

CHF 789'271.60 (25%)

B. selon critère de la population légale par la liste des indices du potentiel

fiscal 2026 : CHF 2'367'814.79

(75%)

Part communale - Echarlens : 1.36%

-43'168.07



AIS - Association intercommunale pour l'épuration du bassin de la Sionge

Nbre de communes :
13

Participation des communes à répartir : CHF 36'365'839

Part communale - Echarlens : 2.02%

734'590

Secours Sud Fribourgeois Glâne - Veveyse - Gruyère

Nbre de communes :
48

Participation des communes à répartir : CHF 2'000'160.23

Part communale - Echarlens : 0.77%

15'412.49

TOTAUX

2'508'817.42

Engagements conditionnels 2025

Associations de communes (participations communales)	Participation communale Etat au 31.12.2025
---	---

EMS d'Humilimont

Affiliation à la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Fribourg (CPPEF)

Nbre de communes : 5

Participation des communes à répartir :
223'685.00 si résiliation par la
CPPEF

20'292.00

746'211.00 si résiliation par l'institution

67'695.00

A. selon critère de la population légale 2025 : 50 %

B. selon critère de la population légale par la liste des indices du potentiel fiscal
2025 : 50 %

Part communale - Echarlens : 9.07%



4.10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)

Compte / Num. d'immobilisation MCH2	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction au 31.12.2025	Valeur sans amortissement au 01.01.2025 -	MCH2 cpte amortissement 2025	Amortissements cumulés au 31.12.2025	Valeur résiduelle MCH2 au 31.12.2025	Investissements 2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		11'398'368.26	11'287'056.26	257'492.60	3'366'576.60	8'031'791.66	111'312.00
1400	Terrains (bâti et non bâti)	2'059'034,60	2'059'034,60	-	-	2'059'034,60	
1401	Routes et voies de communications	3'277'340.40	3'201'795.15	94'500.40	1'017'383.00	2'259'957.40	75'545.25
1402	Aménagement des cours d'eau	55'881,30	55'881,30	2'794,10	37'936.80	17'944.50	-
1403	Autres ouvrages de génie civil	2'392'350,11	2'392'350,11	42'671.00	602'862.80	1'789'487.31	-
1404	Bâtiments	3'395'282,30	3'395'282,30	103'311.10	1'655'873.00	1'739'409.30	-
1405	Forêts	24 891,00	24 891,00	-	-	24 891,00	
1406	Biens meubles	160'416.20	157'821.80	14'216.00	52'521.00	107'895.2	2'594.40
1407	Installations en constructions	33'172.35				33'172.35	33'172.35
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1'009'578.51	1'009'578.51	23'711.90	344'177.50	665'401.01	
1409	Autres immobilisations corporelles (terrain alpages)	517'991,86	517'991,86	0,00	0,00	517'991,86	-
1429	Autres immobilisations incorporelles (plans)	230'314,80	230'314,80	15'874.20	175'860.50	54'454.30	0.00
145-2,-4	Participations	261'271,85	261'271,85	7'837,70	168'317.00	92'954.85	0.00
IMMOBILISATION CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		741'750,00	741'750,00			741'750,00	
1080.00	Terrains non bâtis	741'750,00	741'750,00	-		741'750,00	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		-1'787'483.45	-1'782'183.45	-56'096.30	-533.301.40	-1'254'182.05	-5'300.00
2068	Subventions d'investissement passif	-1'787'783.45	-1'782'183.45	-56'096.30	-533'301.40	-1'254'182.05	-5'300



4.11 Indicateurs financiers MCH2 et limitation de l'endettement

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-48.40%	Bon
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	145%	Haute
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	Bon
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	66%	Bon
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	3%	Faible
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	5%	Acceptable
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-1489.97648	Patrimoine net
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	7%	Mauvais

Voici les indicateurs financiers et vous constaterez que les valeurs indicatives sont bonnes :

- Le taux d'endettement net
- Le degré d'autofinancement
- La part de charges d'intérêts
- La dette brute par rapport aux revenus
- La proportion des investissements
- La part du service de la dette
- La dette nette par habitant en francs
- Le taux d'autofinancement

L'endettement au 31.12.2025 auprès de nos associations régionales s'élève à CHF 2'508'817.42.



4.12 Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlements communaux

<https://www.echarlens.ch>



5 Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 39 fois en séances ordinaires les lundis entre 19h00 et 21h00 en moyenne.

5.1 Composition

Nom et Prénom	Fonction	Dicastères	Suppléant.e
Gremaud Laurent	Syndic	Administration générale Constructions Aménagement du territoire Informatique	Robadey François
Robadey François	Vice-Syndic	Edilité, Déchetterie, Routes, Voirie, Mobilité	Schouwey Mélanie
Schouwey Mélanie	Conseillère communale	Finances, Secours Sud Fribourg, PC, Protection de la population, Energie	Gremaud Laurent
Lucas Grandjean (jusqu'au 29.06.2025)	Conseiller communal	Ecole, Protection de la jeunesse, CO2, Culture	Rüsch Jeanne
Antoine Bonvin (dès le 30.06.2025)	Conseiller communal	Ecole, Protection de la jeunesse, CO2, Culture, AES	Rüsch Jeanne
Rüsch Jeanne	Conseillère communale	Affaires sociales, Santé, AES	Grandjean Lucas / Antoine Bonvin
Mauron Pascal	Conseiller communal	Approvisionnement en eau, Epuration, Endiguements, Forêts	Romanens Hervé
Romanens Hervé	Conseiller communal	Bâtiments construits, Agriculture, Cimetière, Tourisme, Sports et Loisirs, Chemins pédestres	Mauron Pascal



5.2 Délégations

Les représentations de la commune d'Echarlens aux diverses commissions et associations sont réparties comme suit :

M. Laurent Gremaud, Syndic :

- Conférence des Syndics de la Rive Gauche
- Conférence des Syndics de la Gruyère
- Corporation de triage

M. François Robadey, vice- Syndic :

- Association Régionale de la Gruyère (ARG)
- Association des communes MOBUL
- Entente intercommunale de la rive gauche pour les déchets ménagers

Mme Mélanie Schouwey :

- Service des curatelles
- Secours Sud Fribourgeois

M. Lucas Grandjean / M. Antoine Bonvin

- Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation
- Cercle scolaire Echarlens Marsens Sorens
- Association Option Gruyère

Mme Jeanne Rüschi :

- Réseau Santé et Social de la Gruyère
- EMS d'Humilimont

M. Pascal Mauron :

- Corporation du Triage forestier Berra-Gibloux
- ForêtFribourg
- ForêtGruyère
- Association des communes de la Basse-Gruyère, Rive Gauche, pour l'adduction d'eau du captage d'Echarlens (ACAPE)
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin de la Sionge (AIS)
- Entreprise endiguement de la Sionge
- EauSud SA

M. Hervé Romanens :

- Association des communes de la Basse-Gruyère, Rive Gauche, pour l'adduction d'eau du captage d'Echarlens (ACAPE)
- Association du sentier du Lac de la Gruyère
- Société de développement du Lac de la Gruyère
- La Gruyère Tourisme
- Association Tourisme en Gruyère
- Association intercommunale « Sports en Gruyère »
- Société fribourgeoise d'économie alpestre



6 Projets communaux de l'année 2025 par dicastère

6.1 Dicastères Administration générale, Constructions, Aménagement du territoire, Informatique

Informatique

À la suite de dysfonctionnements rencontrés avec notre serveur, une solution d'hébergement externe de nos données a été étudiée. Après analyse de plusieurs options, il a été décidé de confier la gestion de notre informatique à un prestataire unique, soit la société T2i, déjà en charge du programme de comptabilité ainsi que du contrôle des habitants.

Il a également été relevé que la situation actuelle, avec un serveur hébergé dans nos locaux, ne répondait plus aux exigences en matière de sécurité.

Au vu des montants engagés, la Commission financière a été informée et a donné son aval.

PAL

Une nouvelle révision du PAL a été réalisée, en tenant compte du droit d'être entendu intervenu en 2024.

Entre-temps, le bureau Urbasol a informé la commune de la cessation de ses activités dans le domaine de l'urbanisme. Après avoir pris des renseignements et analysé plusieurs bureaux spécialisés, le choix s'est porté sur le bureau Archam, qui avait déjà collaboré avec la commune.

Il est par ailleurs relevé qu'il devient difficile d'obtenir des informations complètes sur l'historique de ce PAL. Ce projet a été initié il y a plus de 13 ans et les personnes impliquées à ses débuts, tant au niveau du bureau d'urbanisme que de l'administration communale et du Conseil communal, ne sont plus en fonction.

6.2 Dicastères Edilité, Déchetterie, Routes, Voirie, Mobilité

Edilité / Déchetterie

Le 14 octobre, Madame Jaeggi de la SUVA a effectué un contrôle sur la sécurité.

Tout est en ordre.

Routes

En 2025, les réfections suivantes ont été effectuées sur le réseau communal :

Route du Donjon : réfection totale du carrefour rte du Village jusqu'au bout du tunnel

Route de Fontanoux : réfection partielle côté Morlon

Route de Pra Raboud : réfection partielle dans un village

Route des Chesaux : réfection partielle sur 30 m et traitement des trous

Route du Village : traitement des trous et ornières sur divers tronçons

Concierges

Dès la rentrée scolaire d'août 2025, les concierges n'effectuent les nettoyages de l'école plus que trois fois par semaine. Retour au rythme d'avant COVID.



6.3 Dicastères Finances, Secours Sud Fribourg, PC, Protection de la population, Energie

Secours Sud Fribourg

Une révision des statuts a été présentée pour approbation lors de l'assemblée communale du mois de décembre. Le cadre légal ayant évolué depuis la mise en place des statuts actuels, notamment avec la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours. Une adaptation des statuts s'avérait dès lors nécessaire afin de garantir le fonctionnement de l'association en conformité avec les nouvelles exigences légales.

6.4 Dicastères Ecole, Protection de la jeunesse, CO2, Culture, AES

AES

La commune d'Echarlens est la commune siège pour l'AES La Passerelle du cercle scolaire Echarlens–Marsens–Sorens.

Afin de faire face à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'AES La Passerelle, plusieurs mesures ont été mises en place ces dernières années. Les capacités d'accueil ont notamment été adaptées sur les différents sites. À l'AES de Marsens, la capacité d'accueil est actuellement de 30 enfants le matin, 80 enfants à midi et 52 enfants le soir. En complément, une salle d'accueil supplémentaire a été ouverte en 2024 à l'école de Sorens, permettant d'accueillir jusqu'à 25 enfants à midi.

Les tarifs de l'AES ont été adaptés à la hausse dès la rentrée scolaire 2025–2026. L'ouverture de la salle d'accueil de Sorens a également bénéficié d'une subvention cantonale unique visant à soutenir la mise en place de cette nouvelle offre.

Entente intercommunale relative à la bibliothèque scolaire et publique de Sorens

Une convention pour l'Entente intercommunale relative à la bibliothèque scolaire et publique de Sorens a été élaborée et concerne les communes de Sorens (gestion), Marsens, Echarlens et Pont-en-Ogoz. Elle a été signée début 2025.

Dans le prolongement de cette dynamique de collaboration intercommunale, les communes partenaires ont également défini en 2025 un projet novateur de bibliobus, dont l'objectif est de renforcer l'accès à la lecture et aux services de bibliothèque pour la population et les élèves du cercle scolaire. La mise en service de ce dispositif mobile est prévue dans le courant de l'année 2026.

Cercle scolaire EMAS

Depuis la rentrée scolaire 2025–2026, M. Serge Gobet a pris ses fonctions en tant que directeur du cercle scolaire Echarlens–Marsens–Sorens. Cette nomination marque une nouvelle étape dans la conduite et la coordination des activités du cercle scolaire.



6.5 Dicastères Affaires sociales, Santé

Prévoyance sociale (comptes 5790.3000.00 & 5790.3170.01)

- Suivi du plan de mesures communales en faveur des seniors pour la période 2024-2030.
- Organisation de trois ateliers participatifs gratuits sur les dangers d'Internet avec les communes voisines (Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz, Sorens)
- Participation à l'organisation de deux sorties avec la Commission Seniors+

Logements pour les seniors

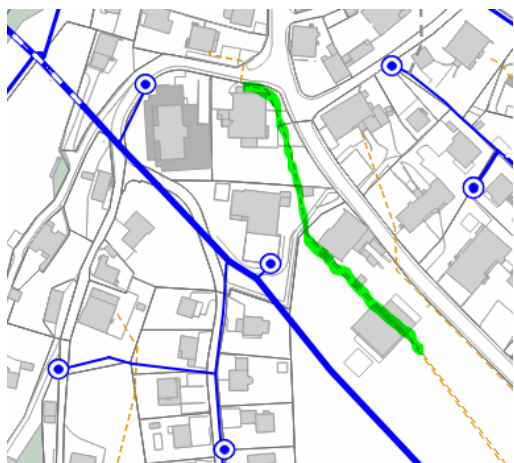
- Poursuite de l'étude sur les faisabilités d'investissement pour la réalisation d'un immeuble avec services à destination des seniors, sur une parcelle communale vierge.

6.6 Dicastères Approvisionnement en eau, Epuration, Endiguements, Forêts

Eau potable

À la suite de l'investissement accepté en assemblée communale le 19 décembre 2024, l'inventaire des sources privées et communales a été mis à jour sur le plan de la commune, elles seront mises à jour chez Géosud début 2026.

Après les investigations pour la fuite d'eau de la source communale pour le bassin et la boucherie qui passe sous la ferme de M. Benoît Pugin, les travaux ont été réalisés par la société EauSud qui a inséré une conduite plastique à l'intérieur de la conduite existante et ceci depuis le regard situé du côté Est de la ferme de M. Pugin jusqu'au passage sous la route, en face du bassin (tracé vert).



Traitement des eaux usées

Il n'y a pas eu de curage des canalisations de la route du village, mise à part le tronçon EC depuis la construction de Mme Wehren Jacqueline jusqu'au pont du Forchau et EC au passage de la route.

Un contrôle pour la pollution de la Sionge a été mené par l'employé communal qui a posé des fils de fer barbelés dans les trois chambres où les eaux se déversent. Rien n'a été constaté, le SEn a reçu notre rapport et tout est en ordre.



Endiguement de la Sionge

Les frênes atteints de la chararose le long de la Sionge en bas du pont du Forchau jusqu'à la limite de Marsens ont été abattus au mois de mars, ce qui représente plus ou moins 230 arbres.

Tout s'est bien passé jusqu'au nettoyage et à la mise en place des tas de branches qui constituent un habitat naturel pour la biodiversité et qui est recommandé par les services de l'environnement et des forêts.

Forêt

Une coupe de bois a été réalisée aux Everdes côté route principale près du pont de Corbières.

6.7 Dicastères Bâtiments construits, Agriculture, Cimetière, Tourisme, Sports et Loisirs, Chemins pédestres

Chauffages

Après le lancement d'une étude pour le changement des installations de chauffage, un contrôle de l'état actuel des deux chaudières a été fait. Nos installations sont dans un bon état et leur remplacement peut être momentanément reporté.

Ecole primaire – Cour d'école

La cour d'école, place de jeux nécessite un rajeunissement. Une étude a été lancée pour la réfection, mise aux normes de cet espace. Un crédit d'investissement a été présenté et accepté lors de l'assemblée des budgets. La réalisation pourrait se faire courant 2026.

Bâtiment Croix-Verte – WC

Après la réfection de la salle des échecs, le changement d'éclairage à la grande salle, des devis ont été demandés pour la réfection des WC hommes et femmes. Un crédit d'investissement a été présenté et accepté lors de l'assemblée des budgets. La réalisation a été planifiée pour le printemps 2026.

Bâtiments communaux

Tout au long de l'année, nous assurons un entretien et suivi de nos différents bâtiments et réalisons les réparations et améliorations nécessaires.

Parchets communaux

Notre règlement d'attribution des parchets a été finalisé, voté et accepté par le conseil communal, validé par l'autorité foncière et envoyé aux agriculteurs concernés.

Alpages

Après l'acceptation des deux crédits pour les travaux des chalets du Pré au cerf et de la Morarda, les dossiers de mise à l'enquête, demandes de subvention, comparatif en vue de l'attribution des travaux, sont en cours afin de pouvoir entamer au plus vite la réalisation des travaux.

Ancienne église et cimetière - Colombarium

Divers travaux de maintenance de ces deux édifices devront être entrepris afin de les maintenir en état.



7 Assemblée communale

Durant l'année 2025, l'assemblée communale s'est réunie à deux reprises

7.1 Assemblée communale du 22 mai 2025

20 citoyennes et citoyens étaient réunis et ont approuvé les éléments du tractanda suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2024
- Comptes 2024
- Informations
- Divers

7.2 Assemblée communale du 11 décembre 2025

33 citoyennes et citoyens étaient réunis et ont approuvé les éléments du tractanda suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2025
- Budget 2026
- Présentation de la planification financière 2026-2030
- Election d'un nouveau membre à la commission financière
- Approbation de la modification des statuts de l'association « Secours Sud Fribourgeois »
- Informations du Conseil communal
- Divers



8 Commissions communales

8.1 Commission financière

- Mme Catherine Firuz, Présidente
- M. Jonas Clerc
- M. Jean-Philippe Yerly
- M. François Buntschu
- M. André Vial

La commission financière est chargée d'examiner le budget et les comptes de la Commune ainsi que les investissements prévus et les mises à jour du plan financier. Elle fournit un préavis à l'Assemblée communale sur la base des seuls éléments financiers et non de l'opportunité d'un investissement, afin que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Finalement, elle examine les propositions de modification des taux d'impôts et les règlements communaux impliquant des taxes et redevances.

La Commission financière s'est réunie à 2 reprises en 2025, pour analyser les comptes 2024 et le budget 2026, en vue des assemblées communales du 22 mai 2025, respectivement du 11 décembre 2025.

8.2 Commission d'aménagement du territoire

- M. Guillaume Pugin, Président
- M. Lucas Savoy
- M. Laurent Corpataux
- M. Benoît Pugin
- M. Hervé Romanens
- M. Laurent Gremaud, Syndic
- Mme Mireille Romanens, collaboratrice administrative

La commission d'aménagement s'est réunie 2 fois en 2025.

8.3 Commission de naturalisation

- M. Thierry Bex, Président
- Mme Claire Pugin, Secrétaire
- Mme Alexandra Buchs
- Mme Daniela Pugin
- Mme Barbara Clément

Sur demande du Conseil communal, la Commission étudie le dossier de demande de naturalisation déposé préalablement par les candidats auprès du Service cantonal de l'état civil et des naturalisations. En 2025, il y a eu 2 dossiers de demande de naturalisation.



8.4 Commission seniors +

- M. Jean-Pierre Yerly, Président
- Mme Anne Morel, secrétaire
- Mme Anouchka Mauron
- Mme Nadia Pugin
- Mme Jeanne Rüschi, Conseillère communale

La commission senior.e.s a pour mission de concrétiser la politique de la vieillesse dans son ensemble et de mettre en place des mesures concrètes en faveur des senior.e.s.

La commission senior.e.s s'est réunie 2 fois en 2025. La commission a organisé 2 sorties

14.06.2025 : Organisation d'une grillade à la buvette du FC Gruyère Lac, réunissant 40 senior.e.s, avec la participation de notre futur boucher, M. Marc Décrind, ainsi que de la boulangerie Buchs et de la fromagerie d'Echarlens.

27.08.2025 : Visite de la pisciculture et repas au restaurant des Seytours (Allières), 32 aînés se sont inscrits à cette journée.

En 2025, la commission senior a mis sur pied des ateliers digitaux gratuits en collaboration avec les commissions seniors des communes de Marsens, Riaz, Pont-en-Ogoz et Sorens. Plus de 130 personnes se sont inscrites à l'échelle de l'ensemble des communes partenaires.

Pour la commune d'Echarlens, les séances ont eu lieu les 28 et 30 octobre ainsi que le 4 novembre. Les thématiques abordées portaient principalement sur les bases techniques, la sécurité et la prévention, ainsi que les moyens de paiement numériques.

8.5 Comité des parents

- Mme Clara de Sousa Pinto de Oliveira Cardoso Ramalho
- Mme Sophie Dapp

Le comité des parents a tenu dix séances au cours de l'année 2025.